

CGT



RADIO FRANCE

Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision

Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle C.G.T.

Les premières des mille et une raisons qui font que vous ne pouvez pas hésiter à voter CGT.

Nous traversons une période d'attaques sans précédent tant au niveau gouvernemental que dans l'entreprise.

La ligne directrice de la politique du gouvernement aujourd'hui est de répondre aux exigences du patronat : «réforme» des retraites, «réforme» de la Sécurité Sociale déjà mise en danger par un pillage sans vergogne de son financement au profit du patronat (exonérations de charges, non-reversement d'un certain nombre de ses sources de financement), attaques contre l'assurance chômage des intermittents, assouplissement de la législation régissant le licenciement économique et enfin «réforme du dialogue social» qui consiste à détruire les droits collectifs des salariés par la remise en cause des pouvoirs (déjà bien trop faibles) des instances représentatives des salarié(e)s (CE, DP). Cette réforme vise également l'existence même des conventions collectives puisque les accords d'entreprise prévaudront sur celles-ci même s'ils sont moins favorables. Les directions vont donc chercher à avoir des interlocuteurs «serviables» et des élu(e)s complaisants ou peu combatifs qui accepteraient de négocier ces nouveaux accords destinés à supprimer nos acquis sociaux.

Plus les élu(e)s CGT seront nombreux, moins la direction pourra tenter ce type de manœuvre !

A Radio France et plus généralement dans l'audiovisuel public on assiste à un désengagement croissant de l'Etat que la grève des journalistes a mis en évidence. En luttant pour obtenir la parité de leurs salaires avec ceux de leurs collègues de France télévisions ils ont très justement posé le problème de l'unité du service public de l'audiovisuel, radios et télévisions confondues. L'éclatement du service public, même par le biais des salaires, serait lourd de menaces pour son avenir. Or le gouvernement a renvoyé les négociations sur les salaires dans l'entreprise sans qu'aucun financement ne soit accordé par la Tutelle. L'entreprise a répondu par la mise en place d'un nouvel élément salarial qui jouera sur la valeur du point d'indice pour Radio France. C'est pourquoi le SNRT CGT et le SNJ CGT ont interpellé les journalistes, mais aussi l'ensemble des personnels, pour les informer des dangers que représente l'accord signé par les deux syndicats de journalistes SNJ et SJA-FO.

Côté bâtiment, la Direction de Radio France envisage d'entreprendre des travaux titanesques de remise en sécurité programmés sur 10 ans sans qu'aucune assurance de financement par l'Etat n'ait été donnée. Les déménagements qui ont déjà commencé (fonds documentaires) et les prochains déménagements de personnes (notamment tout France Inter) vont inévitablement remettre en cause l'organisation d'une grande partie de l'entreprise.

La CGT et ses élu(e)s ont d'ores et déjà prouvé, lors des 2 précédents mandats, leur capacité à réagir et à prendre leurs responsabilités. Majoritaires au CE PIDF et au CHSCT, les élu(e)s CGT ont toujours été présent(e)s et se sont battu(e)s pied à pied pour obtenir les informations au sujet du déménagement et de la remise en sécurité du bâtiment. Ils ont refusé de se laisser dicter ce qu'ils devaient faire par la Direction, c'est pourquoi elle les a attaqué en justice. Ces 2 instances ont gagné face à une direction hautaine et sûre d'elle.

Néanmoins nous savons que c'est la mobilisation des salarié(e)s articulée avec les interventions des élu(e)s dans les instances qui permettra d'imposer les intérêts des salarié(e)s à cette direction.

Les délégué(e)s du personnel CGT, lors des CPS, défendent le principe d'équité, pour que chacun ait ses chances de connaître un déroulement de carrière normal, contre toute forme de clientélisme qui ne peut que remettre en cause les intérêts collectifs des salarié(e)s. Ils veillent au respect de la Convention Collective.

La CGT est partie prenante de toutes les mobilisations légitimes des salarié(e)s pour que soit également respecté ce principe d'équité au niveau collectif de même que le maintien de l'équilibre du système salarial et des métiers.

La situation actuelle nécessite des élu(e)s

qui soient capables de défendre avec ténacité, sans peur et sans compromission les intérêts de tous ;

qui assistent à toutes les réunions et sont présents dans toutes les instances ;

qui sauront alerter leurs collègues des dangers à venir ;

qui se caractérisent par leur honnêteté et leur combativité pour la défense d'un audiovisuel de service public grâce à une production de qualité et des métiers reconnus, pour le maintien de la convention collective et l'augmentation de la valeur d'un point d'indice commun à toutes les entreprises publiques.

Ces élu(e)s sont sur les listes présentées par la CGT.

Vous allez peut-être hésiter le 21 mars...

Le 23 vous n'hésitez pas !

**Dernière minute : La CGT a créé un nouveau site Internet
visitez-le : www.cgt-radiofrance.org**

Paris, le 15 mars 04